



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 127

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES RECYCLABLES SECS POUR L'ANNÉE 2023

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

ÉTAIENT EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

Rappel du contexte

Dans le cadre de la compétence gestion des déchets des ménages et assimilés, la Communauté de communes Creuse Grand Sud assure notamment la collecte en régie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Recyclables Secs (RS).

Ceux-ci sont rassemblés sur le quai de transfert du Thym avant leur expédition vers leur centre de traitement. Le transport fait l'objet d'une prestation spécifique assurée jusqu'à la fin de l'année 2022 par notre prestataire historique Corrèze Fertil'. En effet, le marché passé en 2018 arrive à son terme au 31/12/2022.

Présentation de la demande

La présente délibération vise à attribuer le marché de prestation intitulé comme suit :

Marché de services pour les besoins du service déchets : Transport

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et il prévoit :

- Le transport des déchets Ordures Ménagères Résiduelles et Recyclables Secs, depuis le quai de transfert du Thym jusqu'aux centres de traitement - lot 1 du marché

A noter, qu'il s'agissait d'une mise en concurrence pour deux lots. Le second lot du marché visait à la recherche d'un opérateur économique pour le traitement des OMR. En l'absence d'offre reçue, le lot 2 est déclaré infructueux.

Éléments d'appréciation

La recherche d'un opérateur économique pour le transport des OMR et des RS aux centres de traitement a fait l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre d'un marché public de prestation de services passé en procédure formalisée d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de la commande publique, le cahier des charges a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e-marché-public. com. Le document de consultation est constitué d'un Règlement de Consultation (RC), d'un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le date de remise des offres était fixée au vendredi 2 août 2022 à 12h00 après une mise en ligne le 6 juillet 2022, représentant un délai de quatre semaines de réponse.

Deux offres ont été déposées :

1. CORREZE FERTIL' 12 rue des tisserands ZI du Theil, 19200 USSEL
2. SAS BTP TRULLEN 174 Avenue du Limousin, 2300 GUERET

Le rapport d'analyse des offres ci-joint présente un détail de l'examen des deux dossiers déposés.

Après calcul, l'offre la mieux disante est formulée par Corrèze Fertil' pour ses prestations. Celles-ci sont évaluées à hauteur de **116 148 € HT** contre **126 861,24 € HT** pour TRULLEN.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 octobre 2022, il apparait que les deux offres apparaissent solides et intéressantes mais que la société Corrèze Fertil' obtient la meilleure notation. C'est pourquoi, après avoir délibéré, le Conseil communautaire:

- **ATTRIBUE le marché de transport des OMR et RS de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud à l'entreprise CORREZE FERTIL',**

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement relatif à ce marché.**

CONTRE : 0

POUR : 41

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

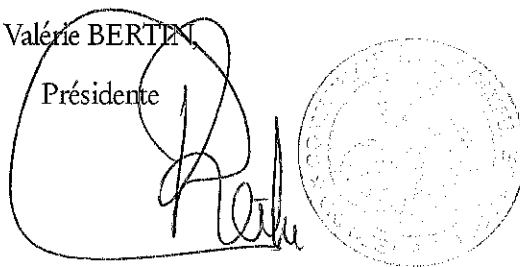
Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie Bertin'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains text around its perimeter, including 'LE CONSEIL REGIONAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS' and 'LE 26 OCTOBRE 2022'. The center of the stamp features a stylized logo or emblem.